

2012 : Déploiement national

Les collectivités qui le voudront pourront dès le 1^{er} Janvier 2012 transmettre leurs budgets sous format dématérialisé à la préfecture.

La DGCL a prévu de généraliser l'utilisation des outils de dématérialisation des documents budgétaires à partir du cycle budgétaire 2012 (BP, DM, BS et CA 2012) sur les nomenclatures M. 14 nature et fonction (communes), M. 52 nature (départements), M. 71 fonction (régions) et toutes les déclinaisons de la M. 4 (services publics industriels et commerciaux).

L'envoi des documents papiers ne sera alors plus nécessaire pour ces collectivités.

Les collectivités volontaires pour rejoindre la démarche pour l'exercice 2012 sont invitées à se rapprocher de :

- leurs préfectures, chargées de recenser les collectivités volontaires qui transmettront leur budget 2012 de façon dématérialisée.
- leur éditeur de progiciel financier pour savoir si celui-ci s'est mis en conformité avec les outils de dématérialisation et pour connaître les modalités de génération d'un document budgétaire au format dématérialisé.
- leur tiers de télétransmission pour envoyer le document budgétaire dématérialisé à la préfecture.

La démarche de dématérialisation des documents budgétaires ne modifie pas les pratiques en cours : le calendrier de vote et de transmission des documents budgétaires reste donc identique. Toutefois, les collectivités votant leur budget primitif à partir du 1^{er} janvier sont privilégiées pour le déploiement 2012 car elles disposeront à cette date des maquettes réglementaires 2012 dématérialisées dans l'outil TotEM. A partir de l'exercice 2013, les collectivités votant leur budget avant le 31 décembre pourront le dématérialiser sur la base de la maquette réglementaire de l'année précédente.

L'outil TotEM, ainsi que les documents d'aide et de formation, sont disponibles en téléchargement sur le site :

odm-budgetaire.org

Rendez-vous sur ce site afin de télécharger la toute dernière version de TotEM lors de la préparation du budget !

WWW.INTERIEUR.GOUV.FR
NOVEMBRE 2011



Dématérialisation des
ACTES BUDGÉTAIRES

Le projet « AB – Dématérialisation des Actes Budgétaires »

Le projet de dématérialisation des actes budgétaires, initié en 2007 par la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur, avec la direction des systèmes d'information et de communication, a pour objectif de faciliter l'élaboration, la transmission et le contrôle des documents budgétaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en utilisant un support informatique en remplacement du support papier.

Il permet à l'ensemble des acteurs des économies de papier, d'espace de stockage et de temps.

Les acteurs du projet

Le projet AB concerne en premier lieu les collectivités locales et leurs établissements publics ainsi que l'ensemble des préfectures.

Les éditeurs de progiciel financier et les tiers de télétransmission en tant que prestataires sont également associés à la démarche.

Les applications informatiques proposées

Trois applications informatiques - une pour chaque acteur du processus - permettent de répondre au besoin de dématérialisation des documents budgétaires :

- La DGCL se dote d'un outil de dématérialisation des maquettes (ODM) permettant la création et la mise à jour des maquettes budgétaires.
- Les collectivités, en lien avec leurs prestataires, pourront enrichir et visualiser leurs documents complets grâce à l'application TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) mise à disposition gratuitement. Cette application permet également de sceller le document dématérialisé pour l'envoi à la préfecture.
- Les préfectures utiliseront l'application Actes Budgétaires - intégrée dans l'application Actes - pour recevoir et contrôler les documents budgétaires en provenance des collectivités.

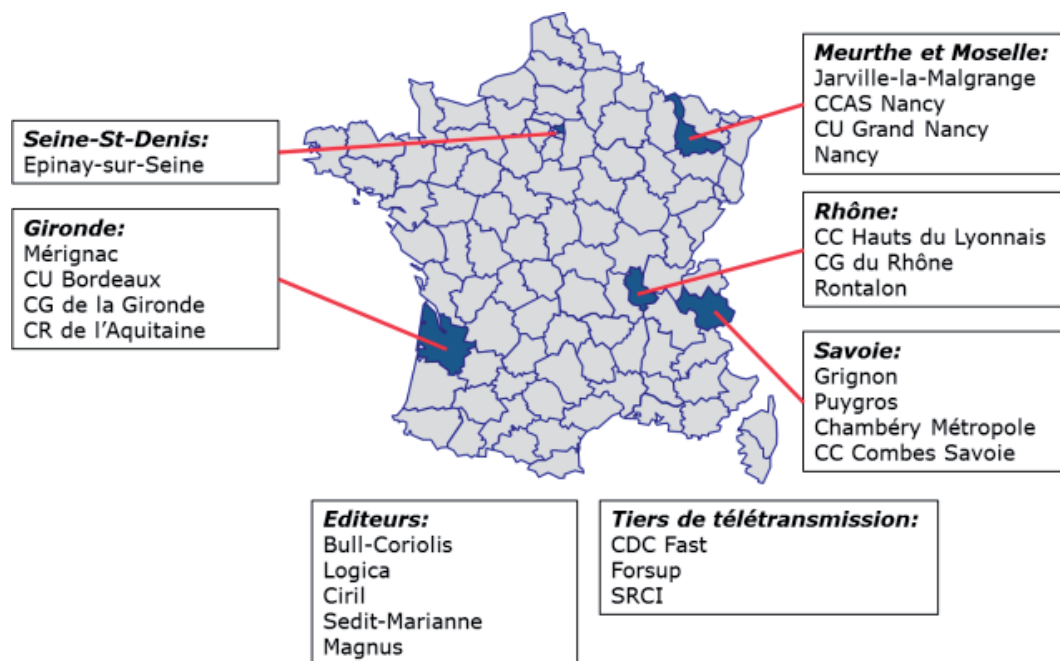
Une mise à jour automatique de ces outils permet à tous les acteurs du processus d'avoir une restitution identique et conforme aux maquettes réglementaires.

2011 : Une expérimentation réussie

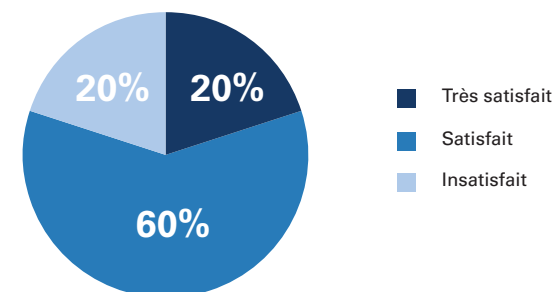
De mars à juin 2011, les outils de dématérialisation des documents budgétaires ont été expérimentés dans 16 collectivités et établissements publics volontaires, répartis sur 5 préfectures.

5 éditeurs de progiciel financier et 3 tiers de télétransmission ont également été impliqués dans cette phase.

L'objectif de l'expérimentation en collectivité a été de tester les différentes fonctionnalités de l'application TotEM ainsi que le processus de transmission des documents budgétaires vers la préfecture.



Satisfaction de la réussite globale de l'expérimentation



Enquête réalisée auprès de 10 collectivités, sur ce seul critère

L'expérimentation est très concluante

L'expérimentation est une réussite pour 80% des personnes interrogées (enquête de satisfaction réalisée auprès des collectivités expérimentatrices). Les résultats de l'expérimentation ont été présentés à l'ensemble des acteurs de l'expérimentation (préfectures, collectivités, éditeurs, tiers de télétransmission) ainsi qu'aux associations d'élus lors d'un séminaire le 30 Juin 2011.

Les motifs de satisfaction sont nombreux pour les collectivités : l'application TotEM est complètement opérationnelle et très peu d'anomalies ont été détectées. Elle est, de plus, très simple d'utilisation. La prise en main se fait en moyenne en une demi-journée et peut se faire en auto-formation à partir du document fourni par la DGCL.

Les chiffres clés de l'expérimentation

87,5 % des collectivités ont réussi à transmettre au moins un document budgétaire et toutes les préfectures ont reçu au moins un document budgétaire. 45 documents ont été transmis, dont 35 BP, 9 CA et 1 DM.

34 personnes en collectivités et 17 agents en préfectures ont été concernés par l'expérimentation.

70% des collectivités expérimentatrices envisagent de télétransmettre l'ensemble de leurs budgets dès la 1^{re} vague de déploiement début 2012.